

Appel à projets Agenda 2030 pour les communes valaisannes

Exemples de projets par thématique¹

1. Résilience face à l'intensification des dangers naturels

Elaboration, évaluation ou adaptation de base

- États des lieux des zones à risque, des objets en danger, de l'accessibilité, des disponibilités en eau, des îlots de chaleur, etc. (comme bases pour la planification des interventions)
- Règlement, stratégie ou plan de mesures concernant la maîtrise de situations exceptionnelles
- Stratégie communale ou régionale de protection contre un ou plusieurs risques

Gestion des risques

- Adaptation de l'équipement des services d'intervention (barrières d'eau, systèmes de drainage et de pompage, etc.)
- Amélioration de la surveillance des risques (p. ex. système d'alerte précoce, système d'alarme, dispositif d'alerte)
- Contrôle des responsabilités, des compétences et des processus au vu de l'évolution des risques
- Vérification des plans d'intervention, d'urgence ou d'évacuation ; garantie des flux d'information en cas d'événement

Construction, mise en application

- Mesures de sécurisation des chemins, des bâtiments publics...
- Installation de dispositifs de protection contre la chaleur dans les bâtiments publics
- Mise en place de revêtements de routes clairs et résistants à la chaleur
- Végétalisation ou ombrage des surfaces de transport (y c. les voies cyclables, les chemins pour piétons, les aires de stationnement)

Communication, coordination et coopération

- Développement d'une check-list pour les habitants en cas d'évènement et selon le type
- Mise en place d'un service d'alerte par SMS
- Sensibilisation du public aux possibilités d'action ou sur le comportement approprié à adopter face aux risques
- Mise en réseau, coordination et sensibilisation des acteurs de la protection de la population (police, pompiers, associations professionnelles, ...)

¹ Issus de www.onlinetool-kliimaanpassung.ch et de www.nccs.admin.ch. Les projets soumis peuvent suivre l'un de ces exemples ou s'en différencier.

Les exemples suivants sont des projets développés dans d'autres régions ou communes suisses (*cliquer sur la référence (ex : F.11) pour plus d'information*):

[F.11](#) (GR, SZ et VS) Adapter les chemins de randonnée

[PP1](#) (BE) Stratégie d'adaptation aux changements climatiques

[C.04](#) (CH) Sensibilisation des acteurs de la protection de la population

[A.08](#) (LU) Mesures de protection contre la chaleur adaptées aux îlots de chaleur locaux

[C.06](#) (CH) Evaluation et gestion globale des risques liés aux dangers naturels

[C.05](#) (BE) Stratégie commune contre les glissements de terrain

[C.01](#) (divers cantons, hors VS) Protection des bâtiments contre les inondations

[PP1](#) (BE, GR, UR) Stratégie de gestion du charriage

[PP1](#) (ND, TG) Approches visant à réserver des surfaces d'évacuation des crues

[PP1](#) (divers cantons, hors VS) Carte des pénuries d'eau

2. Optimisation de l'utilisation de l'eau

Elaboration, évaluation ou adaptation de base

- Analyse des défis liés à la chaleur et à la sécheresse en ce qui concerne la qualité de l'eau potable
- Bases de planification/scénarios concernant l'évolution future de la disponibilité et des besoins en eau
- Cartes indicatives des pénuries d'eau
- Inventaire des sols revêtant une importance particulière pour le stockage de l'eau et l'alimentation des eaux souterraines
- Planification générale de l'approvisionnement en eau, plan d'approvisionnement en eau, stratégie d'acquisition d'eau
- Stratégie, concept, lignes directrices, principes de base pour la gestion des pénuries d'eau et des conflits d'utilisation
- Concept de ville éponge
- Protection des bassins versants des sources ; délimitation ou extension des zones de protection des eaux souterraines

Construction, mise en application

- Installation de monitoring continu de la disponibilité des ressources en eau, de la consommation d'eau et des pertes
- Prise en compte d'une sécheresse plus fréquente ou extrême dans le plan général d'évacuation des eaux
- Mise en œuvre de mesures pour une utilisation efficace de l'eau (utilisation de technologies d'économie d'eau, gestion de l'eau de pluie, désimperméabilisation de surface etc.)

Gestion des risques

- Planification d'urgence face à des situations de dégradation de la qualité de l'eau potable
- Surveillance renforcée de la qualité de l'eau potable durant les périodes de sécheresse et de chaleur ; échantillonnage ciblé dans les situations critiques

Communication, coordination et coopération

- Implication des communes voisines ou mise en réseau avec celles-ci et coopération rapide lorsque la qualité de l'eau potable est menacée
- Information du public sur le comportement approprié à adopter en cas de dégradation de la qualité de l'eau potable/sécheresse
- Optimisation de la collaboration en matière d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux urbaines avec les acteurs importants du bassin versant (agriculture, pêche, etc.)
- Création d'incitations pour une utilisation efficace et parcimonieuse de l'eau

Les exemples suivants sont des projets développés dans d'autres régions ou communes valaisannes ou suisses (*cliquer sur la référence (ex : B.05) pour plus d'information*) :

[B.05](#) (VS) & [PP1](#) (TG) **Appréhender les besoins et disponibilités en eau d'irrigation**
[B.02](#) (SH) Stratégie d'exploitation des eaux souterraines
[F.07](#) (CH) Protection des sources
[B.01](#) (GL) Identifier les sources et les effets de la sécheresse
[F.13](#) (divers cantons, hors VS) Mesures de protection des poissons en cas de canicules
[B.03](#) (GR) Réservoir à usages multiples contre la sécheresse estivale
[PP1](#) (GR) & [PP1](#) (BL) Gestion régionale des eaux

3. S'adapter grâce à la biodiversité et aux sols (solutions basées sur la nature)

Elaboration, évaluation ou adaptation de base

- Analyse de l'adéquation de la végétation au site et au climat
- Inventaires des aires protégées, des sites/espèces dignes de protection, des structures à grande valeur écologique, des espaces verts/ouverts, des petits plans d'eau et des zones humides, des espèces envahissantes animales et végétales
- Lignes directrices, principes pour la conception et l'entretien des espaces ouverts
- Stratégie en matière d'espace ouvert/d'aménagement du paysage/de lutte contre les néophytes
- Stratégie/plan directeur de biodiversité
- Plan canopée
- Directives/prescriptions pour la préservation ou le remplacement d'éléments et de structures à valeur écologique (p. ex. mesures de compensation écologique) / pour une végétalisation proche de l'état naturel et adaptée au climat

Construction, mise en application

- Pérennisation ou revalorisation d'objets de grande valeur biologique, des espaces ouverts et des corridors de mise en réseau dans les plans d'aménagement/de zones et les règlements sur les constructions
- Aménagement proche de l'état naturel des toits, façades, cours intérieures, etc.
- Création de plans d'eau et de biotopes supplémentaires
- Création de refuges pour les espèces menacées
- Plans d'entretien différenciés des espaces verts et des plans d'eau
- Mesures de lutte contre les espèces envahissantes / recensement et surveillance
- Préservation/entretien des aires protégées
- Utilisation de plantes et de semences indigènes appropriées
- Végétalisation de berges, ombrage, aménagement des cours d'eau pour les protéger contre la surchauffe
- Végétalisation ou revalorisation des parcs, places de jeux et des enceintes scolaires et sportives, de bâtiments ainsi que des surfaces périphériques et résiduelles, en tenant compte de la tolérance à la chaleur et à la sécheresse ; augmentation de la diversité des espèces et des structures (par ex. [réaménagement de la rue des Aubépines](#) à Sion)
- Perméabilisation de surfaces
- Plantation d'arbres, de haies, de prairies fleuries
- Jardins urbains extensifs

Communication, coordination et coopération

- Harmonisation des mesures de mise en réseau avec les communes voisines
- Implication de partenaires externes ou mise en réseau avec ceux-ci (p. ex. associations/organisations de protection de la nature, horticulture et aménagement paysager, pépinières)
- Mise à disposition d'informations, présentation d'exemples au public
- Sensibilisation et conseils aux aménagistes du paysage, aux exploitants d'espaces verts, aux promoteurs, aux propriétaires et gérants d'immeubles, etc.

Les exemples suivants sont des projets développés dans d'autres régions ou communes valaisannes ou suisses (*cliquer sur la référence (ex : D.03) pour plus d'information*) :

[D.03](#) (VS) Stratégie sylvicole pour des forêts protectrices adaptées au climat

[PP1](#) (VS) Restauration de la biodiversité des étangs alpins

[F.12](#) (VS) Art, végétalisation et climat

[A.03](#) (JU) Concept de gestion, d'entretien et de développement de la nature en ville au travers d'un plan directeur

[F.03](#) (AG) Création d'oasis climatiques

[E.04](#) (TI) Stratégie différenciée afin de limiter la propagation du palmier chanvre

[F.10](#) (divers cantons, hors VS) & [PP1](#) (BE) Gestion raisonnée des arbres urbains